Greffe du tribunal de commerce d'Evry

Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 02/11/2011

Numéro de dépôt : 12811

Type d'acte : Procès-verbal du conseil d'administration
Divers

Déposant :

Nom/dénomination : ABCD INTERNATIONAL

Forme juridique : Société anonyme

N° SIREN : 391 778 883

N° gestion : 2001 B 01990

Copie certifiée conforme
/ 25/06/2019 16:02:01
N° de dépôt - 12811 / 391778883

ABCD INTERNATIONAL SA
S.A. au capital de 415 545,00 Euros
Siège social : ZAC DU CENTRE VILLE
4-6 RUE DES CARRIERS
91350 GRIGNY
R.C.S . RCS B EVRY 391 778 883

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15/09/2011

Le 15/09/2011,
à 10 heures,

Les actionnaires de la société **ABCD INTERNATIONAL SA,** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de son Président.

Chaque actionnaire a été convoqué par adressée le 31/08/2011.

Il est établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés.

La société ICOR, représentée par Monsieur Richard KESLASSY, Commissaire aux Comptes régulièrement convoqué, assiste à la réunion.

Madame Annie MAMANE, préside la séance en qualité de Président du Conseil d'Administration.

La société VIDEMA et la société SCAM, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Samuel MAMANE est choisi comme secrétaire.

Le Président constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus que le quorum du quart requis par la loi et qu'en conséquence, l'Assemblée régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée ·

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ,
 la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes et le récépissé postal ,
- les statuts de la société ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés) ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2010 ,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration ,
- le rapport général du Commissaire aux Comptes et le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce ,
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices ;
- le texte des questions écrites adressées par les actionnaires dans les conditions légales ,
 le texte des projets de résolutions.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Conseil d'Administration, les rapports du Commissaire aux Comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Copie certifiée conforme
/ 25/06/2019 16:02:01
N° de dépôt - 12811 / 391778883

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2010,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2010,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2010, et quitus aux administrateurs,
- Fixation des jetons de présence,
- Affectation des résultats,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Renouvellement de mandats d'administrateurs,
- Nomination de nouveaux administrateurs Valérie MAMANE née le 27/03/1979 à Paris 12ème , Chargé de communication financière chez NRJ GROUP où elle exerce depuis plus de 10 ans et Laura MAMANE née le 16/05/1976 à Paris 19ème, Avocate depuis 2001,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration. Puis il fait donner lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des actionnaires.

Un débat s'instaure entre les actionnaires.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2010 et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2010 lesquels font apparaître **une perte** de **-291 634,43** Euros.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution mise aux voix, est rejetée.

Résolution n° 2

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2010** faisant ressortir **une perte** de **-291 634,43** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **-781 791,35** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **-1 073 425,78** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **-1 073 425,78** Euros, de la façon suivante

- Au report à nouveau pour un montant de - **1 073 425,78** Euros

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme
/ 25/06/2019 16:02:01
N° de dépôt - 12811 / 391778883

Résolution n° 3

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code ce commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale décide de ne pas allouer de jetons de présence au Conseil d'Administration.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 5

Les mandats d'administrateurs de

Claude SAAL
Samuel MAMANE
René SAAL

Sont arrivés à échéance lors de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes du 31/12/2007 sans avoir été renouvelés. L'Assemblée Générale décide de confirmer le renouvellement de ses mandats à la date du 01/01/2008 pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016.

L'Assemblée Générale accepte les candidatures proposées et nomme aux fonctions d'administrateur pour une de six années, soit jusqu'à l'Assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos 31/12/2016, les personnes suivantes

- Valérie MAMANE, née le 27/03/1979 à Paris 12ème, demeurant 10 RUE AUDUBON 75012 PARIS, chargé de communication financière chez NRJ GROUP où elle exerce depuis plus de 10 ans ,

- Laura MAMANE née le 16/05/1976 à Paris 19ème, demeurant 10 rue Marcelin Berthelot 94220 CHARENTON LE PONT, Avocate depuis 2001 ,

- Daniel MAMANE, né le 16/05/74 à Jérusalem, demeurant 10 rue Marcelin Berthelot 94220 CHARENTON LE PONT

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 6

L'Assemblée Générale décide de révoquer Madame Annie MAMANE de ses fonctions d'administrateur

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, Madame Annie MAMANE ne prenant pas part au vote.

Résolution n° 7

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme
/ 25/06/2019 16:02:01
N° de dépôt - 12811 / 391778883

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président



Les Scrutateurs

Le Secrétaire



Copie certifiée conforme
/ 25/06/2019 16:02:01
N° de dépôt - 12811 / 391778883